



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SECRETARIAT GENERAL
COMMUN DEPARTEMENTAL**

Arrêté fixant la composition du jury du concours d'adjoint administratif principal de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer au titre de l'année 2023

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État ;

VU le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État et de la fonction publique hospitalière ;

VU l'arrêté du 23 mars 2007 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des concours de recrutement d'adjoint administratif de 1ère classe des administrations de l'État ;

VU l'arrêté ministériel du 14 octobre 2022 autorisant au titre de l'année 2023, l'ouverture de concours externes et internes pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;

VU l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2022 relatif à l'ouverture d'un concours d'adjoint administratif principal de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer au titre de 2023 ;

SUR la proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;

ARRETE

Article 1er : Mme Séverine BIENASSIS, attachée hors classe de l'Etat, est nommée présidente du jury du concours d'adjoint administratif principal de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer, pour les services localisés en région Pays de la Loire, organisé au titre de l'année 2023.

Article 2 : M. Vincent BEAUDET, attaché d'administration de l'Etat, est nommé vice-président du jury du concours d'adjoint administratif principal de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer, pour les services localisés en région Pays de la Loire, organisé au titre de l'année 2023.

Article 3 : Sont désignés en qualité de membres du jury :

- Mme Lenaïg PINVIDIC, attachée principale d'administration de l'Etat ;
- Mme Soizic AUBAULT, attachée d'administration de l'Etat ;
- Mme Julie PICHOT, attachée d'administration de l'Etat ;
- Mme Laurence LECUYER, secrétaire administrative de classe exceptionnelle.

Article 4 : En cas d'empêchement du président, la présidence des travaux du jury sera assurée par M. Vincent BEAUDET.

Article 5 : Sont désignés en qualité de correcteurs des épreuves écrites d'admissibilité et d'examineurs de l'épreuve d'admission du concours d'adjoint administratif principal de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour les services localisés en région Pays de la Loire organisés au titre de l'année 2023 :

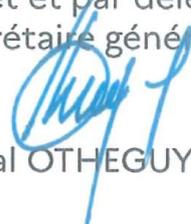
Les agents cités à l'article 3 du présent arrêté ainsi que :

- Mme Séverine BIENASSIS, attachée hors classe de l'Etat
- M. Vincent BEAUDET, attaché d'administration de l'Etat

Article 6 : Le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Loire-Atlantique.

Nantes, le 15 décembre 2022

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général


Pascal OTHEGUY